

Recommandé avec avis de réception

Lille, le

04 JUIL. 2023

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la :

**« Construction d'une résidence secondaire - 902 boulevard de la Liberté
sur la commune de Bray-Dunes »,**

je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 20 avril 2023.

En particulier, les eaux de rabattement de nappe devront être rejetées dans le réseau d'assainissement public avec l'accord de la CUD ; **tout autre mode de gestion est interdit, en particulier le rejet des eaux vers les parcelles voisines.**

Par ailleurs, l'opération de rabattement de nappe ne devra pas entraîner de désordres sur les avoisinants, sous votre entière responsabilité. La DDTM ne dispose pas de l'expertise géotechnique pour en juger.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date du démarrage du rabattement de nappe. Vous voudrez donc bien nous communiquer cette date sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressés à la mairie de Bray-Dunes pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

.../...

RÈVES DES SABLES
41 A rue Simon Vollant

59130 LAMBERSART

Réf. : **646 - PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, ... Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

L'unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service
eau nature et territoires,



Hélène SOLVES

Copie au service territorial Flandres et littoral de la DDTM

Lille, le **04 JUIL. 2023**

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la société RÊVES DES SABLES, ainsi que copie de l'accord tacite de Monsieur le Préfet, concernant l'opération suivante : **construction d'une résidence secondaire - 902 boulevard de la Liberté.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la confirmation d'accord tacite de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé à l'adresse indiquée ci-dessous ou par mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier (mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, madame la maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service
eau nature et territoires,



Hélène SOLVES

Mairie de Bray-Dunes
Place des 3 fusillés

59123 Bray-Dunes

Réf. : **648 - PE** envoi par mail

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/